



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

L'ACTIVITE COMPRENANT DES RISQUES DE CHUTES OU DE BLESSURES, LE RESPECT DES CONSIGNES DONNEES PAR LE GUIDE EST IMPERATIVE.

1) Accès à l'activité : Merci de vous présenter 15 mn avant l'horaire prévu de la balade

- Le participant s'engage à régler la totalité des prestations retenues AVANT le départ de la balade.
- Tous les participants seront obligatoirement accompagnés par un encadrant de la SAS TRIP'IN TROTT.
- L'activité est possible à partir de 12 ans si le gabarit et l'autonomie du participant le permettent, la taille minimale recommandée est de 1,40m environ.
- Le poids maximum conseillé pour utiliser la trottinette dans de bonnes conditions est de 100 kg. Au-delà de ce poids, l'utilisateur prend pleinement conscience que les performances des trottinettes seront diminuées, notamment en cas de fort dénivelé positif.
- L'accompagnateur se réserve le droit de refuser un participant s'il estime que celui-ci n'est pas en mesure de piloter la trottinette dans de bonnes conditions pour des raisons de gabarit ou d'autonomie, ou de sécurité.
- A défaut d'autorisation parentale, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte, ce dernier en a l'entière responsabilité.
- Les casques et les gants sont fournis par TRIP'IN TROTT. Le port de ces équipements est obligatoire.
- L'activité est interdite aux femmes enceintes.
- Les participants déclarent :

- Etre en bonne santé physique et n'avoir aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

- N'être sous l'emprise d'aucun produit médicamenteux ou stupéfiant, drogue ou alcool, pouvant nuire à sa vigilance ou susceptible de modifier son comportement. En cas de fausse déclaration, TRIP'IN TROTT se décharge de toute responsabilité.

En cas de non-respect des consignes ou de mauvais comportement d'un ou plusieurs participants, TRIP'IN TROTT se réserve le droit d'interrompre la randonnée à tout moment et ce sans remboursement.

2) Assurances

Le participant a l'obligation d'être personnellement couvert par sa propre assurance "Responsabilité Civile". Tout incident ou accident reste à sa charge. En cas d'accident, dommages à autrui, aux biens ou à un tiers, pour des cas IMPUTABLES à la SAS TRIP'IN TROTT, la responsabilité de celle-ci se limite exclusivement à la couverture prévue par sa compagnie d'assurance. La SAS TRIP'IN TROTT décline toute responsabilité en cas de vols, dommages corporels ou matériels. Aucune réclamation, ni recours ne seront engagés à l'encontre de la SAS TRIP'IN TROTT.

3) Sécurité

- Les guides de la société TRIP'IN TROTT sont certifiés par la FFM, conformément à l'article L212.2 du Code du Sport.
- Tout participant reconnaît que la pratique de la trottinette électrique tout terrain est une activité qui présente des risques de chute, pouvant entraîner des blessures et il en accepte toutes les conséquences. TRIP'IN TROTT ne pourra être tenu comme responsable des accidents qui se produiraient au cours de l'activité. Aucune poursuite ne pourra être envisagée de la part des pratiquants ou de leurs ayants-droit. Les participants s'engagent à respecter les instructions, recommandations et consignes de sécurité énoncées par l'animateur. D'autre part, en cas de non-respect des consignes ou de dégradation volontaire, tous les frais de réparation seront à la charge du participant selon les tarifs en vigueur du catalogue de la société GLOBE3T, fournisseur unique des trottinettes.

4) Consignes d'utilisation

- Toujours adapter votre vitesse aux différentes situations. Ralentir ou s'arrêter si vous croisez un piéton, un cycliste, un cavalier ou des animaux.
- Ne dépasser le guide sous aucun prétexte.
- Respecter le code de la route et garder une distance de 3 à 5 m avec la trottinette qui vous précède
- Ne jetez rien sur la voie publique.
- En plus du port du casque et des gants obligatoires, une tenue adaptée à la pratique de la trottinette est demandée (chaussures fermées, pas de talons hauts). En cas de pluie ou de mauvais temps, prévoir une tenue de rechange ou des survêtements de pluie. Trip'in Trott conseille également le port d'un pantalon et de manches longues, particulièrement pour la partie Trip'in Forest.

5) Droit de rétractation et litiges

En vertu de l'article L. 221-18 du code de la consommation, toute demande de rétractation doit être envoyée par courrier sur papier libre à SARL TRIP'IN TROTT, 5 rue Emile Zola 78190 TRAPPES. Dans la mesure du possible, les réclamations seront réglées à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur dispose d'un droit gratuit de recours au médiateur Tourisme et Voyage : <http://www.mtv.travel/>

A Défaut de médiation, le tribunal compétent reste celui de domiciliation du siège de la SARL TRIP'IN TROTT

6) Droit à l'image

Un questionnaire vous sera remis avant la balade. Tout participant donnant son accord pour être photographié ou filmé, autorise la société TRIP IN TROTT à disposer pleinement des photographies et autres images le représentant. Ces photographies pourront être reproduites, représentées et/ou adaptées s'il y a lieu sur les affiches, les flyers, les vidéos publicitaires, les réseaux sociaux ou le site internet de la société TRIP IN TROTT, dans le cadre de sa communication. De manière plus générale, tout participant reconnait ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel que soit, du fait de l'utilisation de son image.

La réservation auprès de TRIP'IN TROTT implique d'avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus et d'en accepter sans réserve toutes les clauses.